



5236 - L'invocation dans le tashahhou final

question

Question : Y a-t-il des invocations que le prieur doit réciter dans le tashahhou final après les attahiyyat et la prière pour Abraham ? Lesquelles ? Certains imams prolongent ce tashahhou de sorte que celui qui prie derrière eux ne sait plus que dire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Abou Hourayra a rapporté que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit :
« Quand l'un de vous procède au tashahhou, une autre version dit : quand l'un de vous termine son tashahhou - qu'il demande qu'Allah le protège de quatre en disant :

Allahoumma inni a'oudhou bika min adhabi djahanama wa min adhab al-qabr wa min fitnati almahya wa al-mamati wa min fitnati al-massih ad-Dadjdjal » Sahih de Mouslim, 588.

C'est-à-dire : **Mon Seigneur, je te demande de me protéger contre le châtiment de la Géhenne, contre le châtiment de la tombe , contre les troubles de la vie , contre les affres de la mort et contre les maux inhérents aux agissements de l'anti-christ .**

En plus de ces quatre, il est rapporté la demande de protection contre les péchés et les dettes. En effet, Boukhari et Mouslim ont rapporté d'après Aïcha, l'épouse du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qu'elle a dit que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) disait dans ses prières : **Mon Seigneur, je te demande de me protéger contre le châtiment de la tombe, contre les tentations de l'anti-christ , contre les troubles de la vie et les affres de la mort. Mon Seigneur, je te demande de me protéger contre les péchés et les dettes - Quelqu'un lui dit : que de fois tu demandes à être protégés contre les dettes! - A quoi il répondit : c'est que sous le poids de la dette, l'on finit par mentir et ne pas tenir ses promesses (Boukhari, 833).**



Il a été rapporté également que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avait appris à Abou Bakr une invocation qu'il récitait dans sa prière. A ce propos, Boukhari a rapporté qu'Abou Bakr as-Siddiq (P.A.a) avait dit au Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) :

Apprends-moi une invocation que je récite dans ma prière. Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) lui dit : **Dis, mon Seigneur, je me suis souvent fait tort et je sais que tu es le seul qui pardonne les péchés. Accorde-moi ton pardon et ta miséricorde. En effet, tu es le Pardonneur, le Miséricordieux** n° 790. Cette invocation peut être dite dans le tashahhou final après les premières demandes de protection.

Il a été rapporté encore que le prier peut, après les demandes de protection, demander tout ce qu'il veut en fait de biens d'ici-bas et de l'au-delà. A ce propos, Abou Hourayra a rapporté que le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Quand l'un de vous procède au tashahhou, qu'il demande à Allah de le protéger contre quatre : le châtiment de la géhenne, le châtiment de la tombe, les troubles de la vie et de la mort et les tentations de l'anti-christ. Ensuite, qu'il demande ce qui lui plaît** (rapporté par an-Nassaï, 1293) Allah le Très Haut le sait mieux.